



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité
10, rue du Lavoir
83 340 LE CANNET DES MAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en
exercice : **13**

Effectif légal : **7**

Ayant pris part à la
délibération : **8**

Date de la convocation :
14 mars 2025

Visa du contrôle de légalité
le : 14/4/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois d'avril à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Cannet des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville du Cannet des Maures, sous la Présidence de Mme Claudine BOTRINI, Vice-présidente.

Présents : Mme Claudine BOTRINI – Vice-présidente, Mme Claudine DUDON, Nathalie TITEUX, Marie-Mathilde SEIGNAT, Marie-Claude CAPPÀ, Suzanne DESMAZURES, Gisèle CANTINIEAU HERIN, Noëlle RAFFAELLI

Absents excusés : M. Jean-Luc LONGOUR – Président, Mme Sophie MARCO.

Avaient donné procuration :

Mme Jasmine MORETTI pouvoir à Mme Claudine BOTRINI
M. Robert BAILE à Mme Claudine DUDON
M. Michel TRANNOY pouvoir à Mme Suzanne DESMAZURES

Codification Nomenclature ACTES : **7.1**

SÉANCE EN DATE DU : 3 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°07/2025

OBJET : Budget primitif 2025

Vu les articles L.123-8 et R.123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires tenu en séance du 13 mars 2025,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Après avoir procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025,

Après examen du projet de budget primitif s'établissant comme suit ;

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses investissement</u> :	Propositions nouvelles 2025 :	7 976, 01 €
	Total :	7 976, 01 €
<u>Recettes d'investissement</u> :	Propositions nouvelles 2025 :	1 500, 00 €
	Reprise de l'excédent 2024 :	6 476, 01 €
	Total :	7 976, 01 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement</u> : Propositions nouvelles 2025 :	220 382, 22 €
Total :	220 382, 22 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> : Propositions nouvelles 2025 :	198 900, 00 €
Reprise de l'excédent 2024 :	21 482, 22 €
Total :	220 382, 22 €

Total Budget 2025 : 228 358, 23 €

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 220 382, 22 € pour la section de fonctionnement et 7 976, 01 € pour la section d'investissement ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif relatif à l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Le Cannet des Maures, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-présidente,
Pour extrait certifié conforme,



Mme Claudine BOTRINI.

Vote : unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.